



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

POINT INFORMATION

Rouen, le 22/04/2024

Service Prévention Éducation aux Risques et Gestion
de Crise

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

Bureau Sécurité Routière et Transports Exceptionnels

Montivilliers

Du 22 au 26 avril 2024, de 9H00 à 16H00, la circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la route départementale D489 du PR 0+950 au PR 1+500 sur le territoire de la commune de Montivilliers.

Du 22 au 26 avril 2024, de 9H00 à 16H00, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la route départementale E0489A2 du PR 0+0 au PR 0+203 sur le territoire de la commune de Montivilliers.

Merci de reconnaître votre itinéraire afin de savoir si la déviation est adaptée à votre gabarit.

RAPPEL :

La circulation des transports exceptionnels doit être réalisée à faible allure et avec la plus grande prudence.

Cité administrative, 2, rue Saint-Sever
BP 76001, 76032 ROUEN Cedex

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-
16h30 (du lundi au jeudi)
8h30-12h00 / 13h30-16h00 (le vendredi)

Mél : ddtm-speric-bsrte-te@seine-maritime.gouv.fr

1/1

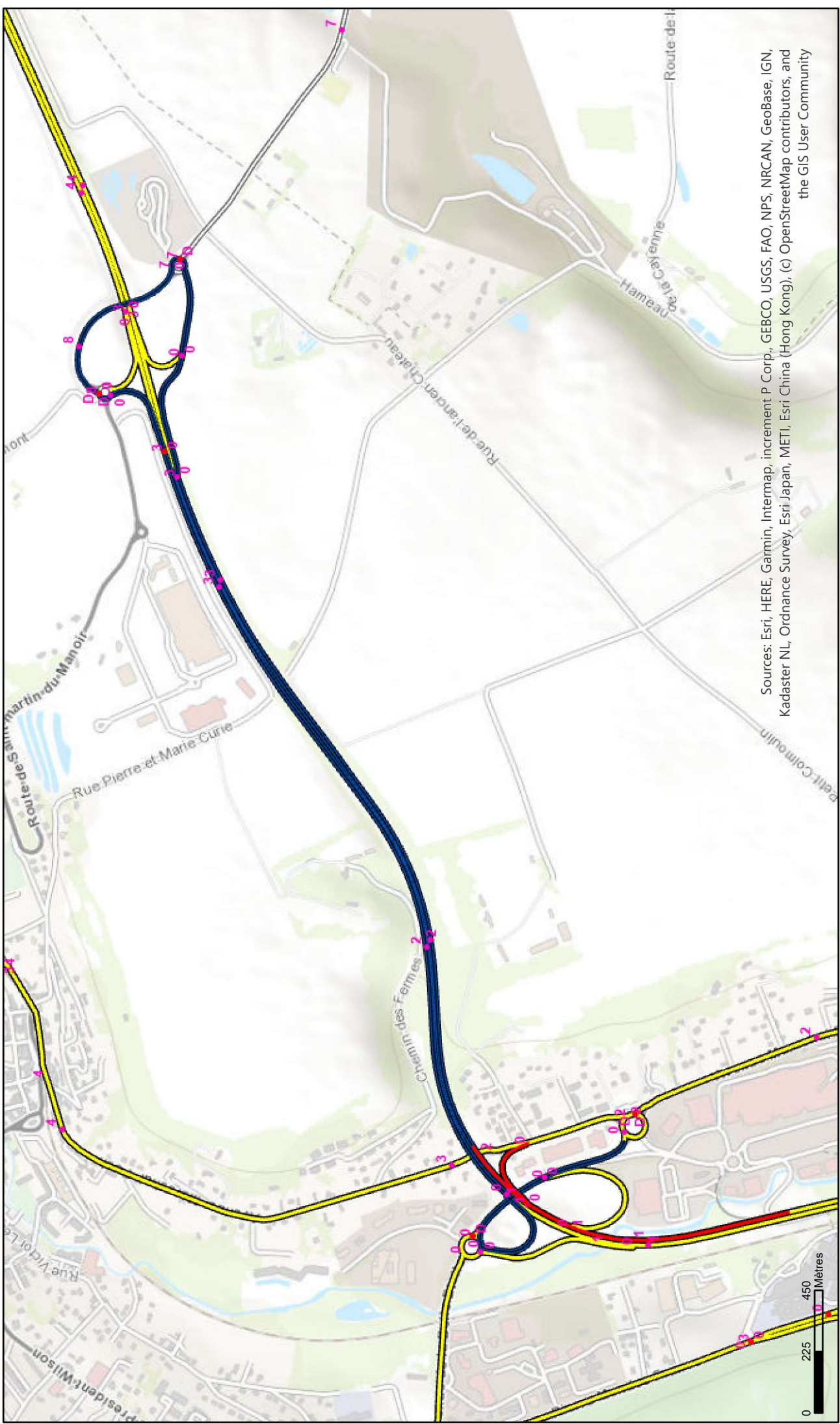


SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT

Département de la Seine Maritime
Fermeture bretelle E489A2 suivre D489, E489B1, D111-GIR00, E489B4, D489G,
E489A3, D488-GIR, D488, D925-GIR00.

● Arrêté
— Déviation

20/03/2024



Sources: Esri, HERE, Garmin, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, Geobase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), (c) OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community